

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à 09h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle des congrès de la mairie de Trèbes, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 18

Date de convocation du Comité : 10 février 2022

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	LOIS Lydie	Syndicat du BV Orbieu-Jourres	
	BOYER-CORCUFF Marie-Laure	SIAH Corbières Maritimes	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MENASSI Eric	Syndicat Mixte Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu	
	CASATO Didier	SIAH Berre et Rieu	
	DIMON Jacques	SIAH Fresquel	
	BARTHES Jean Pierre	Syndicat Mixte Aude Centre	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	GINIES Alain (CD11)	représenté par	LARRUY Marie Ange
	BELARD Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	CARALP Alain (SMDA)	représenté par	RIO Jean Louis
	DEVIC Bernard (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel
	MAGRO Christian (SMAC)	représenté par	VAUJANY Aline
	FABRE Alain (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	BARDIES Pierre (SMAH HVA)	représenté par	FERNANDEZ David

Mme. Aline VAUJANY a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2022

Vu l'article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD), il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022, dans la limite des crédits repris dans le tableau présenté ci-après :

REÇU EN PREFECTURE
Le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

Chapitres	Désignation	Crédits ouverts aux BP principal 2021 + DM	Montants autorisés à engager pour l'exercice 2022 avant le vote du BP 2022 (25 % du BP principal 2021 + DM)
20	Immobilisations incorporelles	57 466 €	14 366.50 €
21	Immobilisations corporelles	321 473.00 €	80 368.25 €

Vu l'avis favorable du payeur départemental en date du 3 février 2022,

Le Comité Syndical oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022, dans la limite des crédits repris dans le tableau présenté ci-dessus

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 14 366.50 € au chapitre 20 et 80 368.25 € au chapitre 21, avant le vote du budget 2022.

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Affiché le 09/03/2022
Publié le

REÇU EN PREFECTURE
le 18/02/2022

Application eprocure.lega.be.com